

**RÉSOLUTION NO 0630/06/22**

**AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que lors d'une assemblée tenue le 6 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté la résolution no 0630/06/22 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser l'usage « 3243 Industrie de la tôlerie pour ventilation » à l'intérieur de la zone d'habitation H-1251 et plus particulièrement au 4800 du boulevard Saint-Joseph, selon certaines conditions.

La zone d'habitation H-1251 à l'intérieur de laquelle se situe le terrain visé inclut des terrains situés en bordure et au nord-est du boulevard Saint-Joseph approximativement entre les rues Bahl et des Goélands.

- **QUE** la résolution no 0630/06/22 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **27 juin 2022**, date à laquelle ladite résolution **entre en vigueur** et a force de loi.

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE**, ce 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Me Mélanie Ouellet  
GREFFIÈRE